



Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h15 en présence de 20 membres.

M Eple-Delcroix, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par Mme LAVIGNE Isabelle, C.P.E

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Approbation du procès-verbal du CA du 03/10/2022

Les membres du Conseil d'administration ont reçu le document suite à la séance du conseil d'administration indiquée ci-dessus et en ont pris connaissance.

L'approbation de ce procès-verbal est soumise au vote.

<u>Votants</u>	: 20
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstentions	: 5

1.2. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour.

2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

2.1 Installation des commissions

Voir pièce jointe

2.2 Protocole E.P.S.

Epreuves à présenter au C.A : les épreuves ont eu lieu le 21/11/2022 : 1^{ère} épreuve : course, badminton, sauvetage aquatique et le rattrapage le 22 Mai 2023.

Les autres épreuves sont les suivantes :

2^{ème} épreuve le 30/01/2023 badminton, step, musculation.

3^{ème} épreuve le 15/05/2023 musculation, course, acrosport et badminton.

Rattrapage 22 et 24 Mai 2023 validés par les autorités académiques.

3 – VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

3.1 Contrats et conventions

Centre Hospitalier Laborit : permettant l'intervention d'un infirmier dans l'établissement 1 Jeudi sur 2 de 9h30 à 12h30. La prise de rendez-vous se fait par l'intermédiaire de Mme Regeon. L'infirmier de la permanence d'écoute est Mr Lomig Oliero.

GANDRIES Christiane : expose ses œuvres en salle d'exposition. Vernissage vendredi dernier. Rémunération de l'artiste 300 euros.

Contrat APAVE : vérification des installations sportives de l'établissement ; structures artificielles escalades 300 euros. Autres équipements fixes relevables statiques verticales 336 euros.

Marché AGAPE 86 : traitement des déchets toxiques mené par le lycée Mandela, ce qui permet de bénéficier d'un tarif préférentiel.

PASS en SUP : les élèves de TSTMG auront la possibilité de se rendre sur des sites d'enseignement supérieur, découvrir leur mode de fonctionnement pour ensuite mieux se projeter. Mme Chaintrier explique cela : Cette offre sera proposée à 30 lycéens : le choix des STMG a été fait car ce sont eux qui ont le plus de mal à se projeter, surtout géographiquement.

Les élèves pourront découvrir l'ensemble des D.U.T existants.

Des groupes de 3 à 7 élèves pourront découvrir l'ensemble des formations : Tech de Co, partenariat avec Mendes France. Un économiste viendra faire une Conférence en Janvier.

Il y a un montant d'aide financière mais aussi 58 HSE pour accompagner les élèves dans ce projet.

Piscine : Occupation temporaire du Centre aquatique pour récupération le Lundi 28 novembre de 9h à 10h00.

Le choix ayant été fait de voter toutes les conventions ensemble et non une par une elles sont toutes adoptées à l'unanimité.

<u>Votants</u>	: 20
Pour	: 20
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.2 Tarif S.R.H 2023

Collégiens et lycéens dépendent du S.R.H de la Région.

Des efforts ont été faits par la collectivité de rattachement pour maintenir à l'identique les tarifs des forfaits alimentaires. Le tarif proposé par le Département était plus élevé que celui de la Région, mais ne s'applique pas à la cité scolaire. Du coup le Département s'aligne sur le maintien des tarifs pour les collégiens.

Le tarif S.R.H était de 4,22 euros. Il est baissé à 4,20 euros pour des raisons de rendu de monnaie plus pratique par le service gestion.

Augmentation proposée pour le prix du petit déjeuner de 0,80 centimes à 1 euro.

<u>Votants</u>	: 20
Pour	: 20
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.3 Voyage au Portugal

Mme Pires du 02 au 07 Avril 2023 « Portugal héritage et paysages ». Plusieurs sites visités.

Coût total avec assurance 24 736,18€.

45 élèves à 335 euros

Financement demandé à la Région : 100 euros par élève et 120 pour les élèves boursiers.

Lecture et Culture participe à hauteur de 15 euros par élève et l'association pour la promotion du Portugais fera un don de plus de 2000€ en fonction des ventes de chocolats.

L'établissement participe pour les 4 accompagnateurs à hauteurs de 2020 euros.

Le nombre d'élèves peut évoluer à 46 et donc modifier le budget final.

Le voyage au Portugal est priorisé en 2.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Acceptation du don Lecture et Culture

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Acceptation du don de l'association pour la Promotion du Portugais

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

3.4 Voyage en Grèce 30 janvier au 04 Février

30 lycéens et 9 élèves de 3^{ème} y participent, ainsi que 2 accompagnateurs.

Coût du voyage pour le lycée 21 918,44 euros.

Participation demandée des familles est de 475 euros pour 30 élèves.

Aide de Lecture et Culture à hauteur de 15 euros par élève.

Le voyage en Grèce est priorisé en 3 et une demande d'aide sera envoyée à la Région. Sachant qu'il y aura un arbitrage et ne souhaitant pas de déconvenue, la subvention n'est pas inscrite volontairement au budget initial mais sera présentée au bilan en cas d'obtention.

Le nombre d'élèves peut aussi encore évoluer.

Vote participation des familles de 475 euros pour le lycée

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Vote acceptation don Lecture et Culture

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

3.5 Budget 2023 : (Voir Rapport joint)

Mr Le Proviseur a tenu à remercier le travail accompli par Mr Chaigne pour le budget 2023 qui n'était pas le plus simple à préparer compte tenu de l'évolution sur les différents coûts.

716 D.P. sur toute la Cité Scolaire

S.R.H Viabilisation 535 000 euros, ce poste explose en 2022.

Augmentation de la D.G.F de la Cité scolaire de 333 800 euros à hauteur de 654 440 euros

La DGF du lycée est de 517 516 euros avec une augmentation importante liée à la crise inflationniste de l'énergie.

La Région a décidé d'aider tous les lycées et l'augmentation du coût du gaz est intégralement couverte par la Région.

Mr Le Proviseur remercie les efforts faits par les deux collectivités pour prendre à leur charge la hausse des coûts de viabilisation.

Le coût des fluides est de 535 000 euros et prend la totalité des DGF. En l'état actuel des choses, les 2 DGF ne permettent pas un fonctionnement normal de l'établissement. Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement pédagogique, un prélèvement sur les fonds de roulement doit être effectué pour équilibrer les dépenses et recettes du budget 2023.

Prélèvement sur les fonds de réserve : 1 529 422, 64 € de dépenses et 1 471 590, 91 recettes = - 57 831,73.

Opérations d'investissement pour un four en cuisine 60 000 euros (livré l'an prochain et remis en investissement).

5000 euros achat de deux tables de ping-pong pour les élèves pour les mettre dans la cour financée sur le lycée.

Si les collectivités n'avaient pas participé à une aide conséquente en 2023 pour les fluides, il serait difficile de payer les factures de gaz et d'électricité. Ce qui est très inquiétant aujourd'hui c'est que le budget n'est construit qu'à partir des estimations et non de la réalité.

Mr Tranchant a demandé comment allaient être gérées les coupures d'électricité. Mme Wasak a répondu que nous ne serions pas dans une zone de délestage car il y a un hôpital à Montmorillon, propos confirmés par Mr De Russe.

Vote du budget du lycée

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

3.6 Délégation de signature du CA au chef d'établissement :

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer les marchés et contrats annuels pour l'année 2023

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Autorisation de renouveler les contrats pluriannuels :

Le vote donne l'autorisation de renouveler les contrats en tacite reconduction.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Aucune question diverse n'ayant été déposée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

L'Ordonnateur,
Fabien EPLE-DELCROIX



La secrétaire de séance,
Isabelle LAVIGNE

